

**DECLARATION LIMINAIRE
CNAS DU 5 JUILLET 2012**

Madame la Présidente,

Le 26 juin dernier, lors d'une audience accordée par les nouveaux ministres Monsieur Moscovici, Ministre de l'économie et des finances et Monsieur Cahuzac, Ministre délégué en charge du budget, FO FINANCES a abordé tous les grands thèmes d'actualité, présenté ses revendications et notamment celles de l'action sociale.

FO FINANCES rappelle son attachement à une politique d'action sociale permettant de garantir l'égalité de traitement et d'accès aux prestations pour les agents issus des ministères de Bercy quelle que soit leur implantation géographique et fonctionnelle (MEF, MEDDE, DREAL, DDI, DIRECCTE), sans oublier les Territoires, Collectivités et Départements d' Outre Mer.

L'annonce d'une réduction de 2,5% des effectifs dans les ministères « non prioritaires », et une baisse de 7% des crédits de fonctionnement et d'intervention sont des orientations que FO Finances ne peut accepter.

Si ces mesures venaient à se concrétiser, elles signifieraient très clairement des coupes budgétaires dans les prestations d'action sociale. FO Finances demande quelles prestations sociales jugées « non prioritaires » : le logement, la restauration collective, l'aide à la petite enfance, les vacances-loisirs, les ministres ont ils l'intention de sacrifier?

Lors du groupe de travail du 27 mars 2012, consacré aux nouvelles dispositions sur la mise en œuvre des procédures de délégation de signature et les modifications du circuit budgétaire et comptable, un accord a été trouvé afin de conserver le pouvoir de décision aux délégués départementaux par rapport aux correspondants régionaux CHORUS. Comme vous le savez, les discussions sont en suspend depuis cette date.

Il n'en demeure pas moins qu'il nous remonte de certaines délégations départementales, des exemples concrets, selon lesquels vos services mettent en œuvre des procédures faisant fi non seulement du décret de 2002, mais aussi passant outre les décisions actées lors de ce groupe de travail.

FO FINANCES réclame d'urgence une note de cadrage sur l'organisation et le fonctionnement des délégations et la compétence de chaque personnel de tous grades, dans sa mission. Dans l'attente d'engagements écrits, FO FINANCES reste déterminée à défendre un réseau d'action sociale ministérielle au niveau départemental.

Lors du CTPM du 3 octobre 2011, Madame la ministre s'était engagée à pérenniser l'action sociale ministérielle et elle avait fixé des objectifs chiffrés sur la période 2012- 2014. En matière de logements et de crèches, FO FINANCES a bien pris acte de certaines avancées, même si de nombreux besoins demeurent encore insatisfaits.

Par lettre du 15 mars 2012, Madame la ministre s'est engagée par écrit en faveur d'une action sociale pour les agents affectés dans les collectivités d'outre mer. Quant est-il aujourd'hui de la concrétisation de ses engagements ?

Par ailleurs FO FINANCES rejette votre proposition de revaloriser de 1,80 % le plafond d'harmonisation tarifaire pour la restauration collective. Cette hausse est inacceptable alors même que le point d'indice des traitements des fonctionnaires n'a pas évolué depuis plus de deux ans.

Dans un contexte socio-économique où les fonctionnaires, et plus particulièrement ceux affectés dans nos ministères, subissent de nombreuses restructurations impliquant parfois des mobilités géographiques, avec un pouvoir d'achat en baisse depuis des années, l'action sociale doit demeurer une priorité budgétaire.

Pour FO FINANCES, les crédits dédiés à l'action sociale doivent être à la hauteur des attentes des personnels mais aussi des engagements pris.

FO Finances mettra tout en œuvre, dans les prochaines semaines pour combattre la politique d'austérité à laquelle se résigne nos nouveaux interlocuteurs ministériels.
